

## DANS LES PROVINCES MARITIMES

La Providence se joue des calculs des hommes ; et elle marque son action par d'éclatants retours de justice. Elle venge, dans l'existence bénie des fils, l'honneur et la fortune outragés des ancêtres. Mgr L.-A. PAQUET. <sup>1</sup>

Ces pages ambitionnent, selon un mot de Mgr d'Hulst, « d'incliner le passé devant l'avenir ». Avant d'exposer le bilinguisme scolaire et de faire la somme des droits possédés et des avantages de la situation de fait, nous croyons très significatives quelques statistiques. On sait que la vie, là-bas, est obstinément généreuse. Le recensement fédéral de 1881 a révélé que le peuple acadien comptait alors 108,605 âmes sur un total de 870,696 habitants, soit 12.47 pour cent. Le dénombrement de 1921 a compté 189,701 Acadiens sur une population globale de 1,000,328, soit 18.96 pour cent. Des généalogistes prétendent qu'il y a plus d'Acadiens au Canada et aux Etats-Unis que dans les provinces de l'est. Depuis un demi-siècle, la progression démographique s'établit comme suit : <sup>2</sup>

| <i>Années</i> | <i>Nouveau-Brunswick</i> | <i>Nouvelle-Ecosse</i> | <i>Ile du Prince-Edouard</i> |
|---------------|--------------------------|------------------------|------------------------------|
| 1881          | 56,635                   | 41,219                 | 10,751                       |
| 1891          | 61,767                   | 29,838                 | 11,847                       |
| 1901          | 80,097                   | 45,001                 | 13,862                       |
| 1911          | 98,611                   | 51,746                 | 13,117                       |
| 1921          | 121,111                  | 56,619                 | 11,971*                      |

<sup>1</sup> *Etudes et appréciations*, La revanche de l'histoire, p. 137.

<sup>2</sup> R. P. Alexis, capucin, *L'Eglise catholique au Canada*, p. 74.

\* En cette province très peuplée relativement à sa superficie, la population diminue à cause du manque de terres disponibles.

Considère-t-on la nationalité des catholiques de la province ecclésiastique de Halifax, on constate que 51.87 pour cent sont d'origine française. Les Acadiens font nombre de 196,113 sur 378,025 catholiques d'origine irlandaise et écossaise.<sup>3</sup>

La législation de ces trois provinces ne reconnaît pas l'école française et confessionnelle. Mais devant d'irréductibles ténacités, l'Etat a toléré, peu à peu, une situation de fait plus accommodante, que l'on devine instable, voire précaire en certaines localités. Elle dépend souvent de la densité ou de la combativité du groupe moindre. Pour montrer la complexité de la question scolaire et l'immense mérite acquis par nos frères les Acadiens, nous intercalerons au cours de nos considérations trois tableaux indiquant la proportion de la population française dans chaque circonscription électorale fédérale.

#### AU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'appel du sol ancestral dont les horizons voulaient rester français, retentit en l'âme des fils des déportés au début du XIXe siècle. Le retour des Acadiens fut la première condition de leur survie ethnique. Isolés dans une majorité saxonne, ils comprirent vite qu'autour des clochers ils devaient bâtir des écoles.<sup>4</sup> Des prêtres, comme

<sup>3</sup> R. P. Alexis, capucin, op. cit., p. 29.

| Diocèses                            | Population |            |           |
|-------------------------------------|------------|------------|-----------|
|                                     | totale     | catholique | française |
| Halifax (Mgr E.-J. McCarthy) . .    | 324,393    | 66,274     | 23,229    |
| Antigonish (Mgr J. Morrisson) . .   | 199,444    | 95,528     | 23,495    |
| Charlottetown (Mgr L.-J. O'Leary) . | 95,742     | 45,908     | 18,393    |
| Saint-Jean (Mgr E.-A. Leblanc) . .  | 250,429    | 70,401     | 39,005    |
| Chatham (Mgr P.-A. Chiasson) . .    | 137,447    | 99,918     | 81,991    |

<sup>4</sup> *Le Droit* (Ottawa), conférence de M. D.-T. Robichaud, 7 avril 1925.

l'abbé Lafrance et le Père Lefebvre, eurent la prévoyante audace de fonder des collèges. Vers 1847, une école d'entraînement pédagogique fut inaugurée sous les auspices de la législature. Notons que l'abolition de l'enseignement religieux ne fut rejetée que grâce aux protestants plus éclairés de Saint-Jean. La loi de 1858 ne soufflait mot de la langue française : les écoles acadiennes n'étaient que tolérées. On y avait bien des manuels français, mais le personnel enseignant faisait défaut. Le premier instituteur fut Auguste Renaud, Français émigré à la suite d'un naufrage, qui devait plus tard s'illustrer dans les débats scolaires aux Communes.

Le Nouveau-Brunswick se fédéra dès 1867. Cette union des quatre provinces canadiennes, conçue dans un esprit de justice et d'égalité, ouvrit une ère troublée dans l'histoire scolaire acadienne. La Charte de l'Amérique du Nord britannique, en faisant ressortir l'instruction publique à l'autorité provinciale, assurait aux minorités jouissant légalement en ces provinces d'écoles séparées le maintien de leurs privilèges et de leurs droits.<sup>5</sup> Mais la législation n'était ni assez claire ni assez explicite. Son interprétation littérale et la mesquinerie politique empêchèrent la loi de protéger efficacement les catholiques français.

La loi provinciale de 1871 ferma brutalement<sup>6</sup> les écoles à l'enseignement religieux. Tout emblème national fut proscrit des écoles acadiennes. La minorité lésée demanda le désaveu de la mesure parce que contraire aux droits consacrés par la constitution fédérale. Sir

---

<sup>5</sup> L'article 93.

<sup>6</sup> Mgr L.-A. Paquet, *Droit public de l'Eglise*, vol. 3, *L'Eglise et l'éducation*, p. 339.

John McDonald admit le bien-fondé des protestations, mais il ne reconnut pas au gouvernement d'Ottawa le pouvoir d'intervention. C'était affirmer que toute loi antérieure à la Confédération demeurerait intangible mais que l'autorité centrale ne pouvait rien contre les décisions provinciales. De cette interprétation sont nées les lois persécutrices de l'Ouest. Cartier fit-il meilleur accueil aux défenseurs de la minorité acadienne? Le 29 avril 1872, il déclara que « si des mesures ont été prises pour la protection des minorités dans Ontario et Québec, le Nouveau-Brunswick n'a pas été mis sur le même pied. » Le 28 mai suivant, la législature inculpée fut invitée de « faire disparaître toute cause de mécontentement. » Aux élections subséquentes à ces incidents, les comtés de Kent, Madawaska et Gloucester seuls élirent des oppositionistes. Le gouvernement oppresseur triomphait. En 1873, nouveau débat aux Communes et nouvelle dérobade. Un projet de désaveu ne fut pas adopté. On porta le litige au Conseil privé qui nia tout droit aux Acadiens. Cette décision consacrait l'iniquité.

L'élément français n'oublia point que les droits sont imprescriptibles. Contre l'injustice, il résista. Des prêtres payèrent de la geôle leur ferme attitude. A Caraquet, des troupes furent envoyées. Aux coups de feu succédèrent les procès. Cette violence au paroxysme lassa les entêtements et le gouvernement en vint aux concessions.

Voici comment la loi de 1871 établit au Nouveau-Brunswick le régime de la neutralité scolaire. A la langue française, elle n'attribue aucun statut officiel. Mais de fait, la loi donne plein pouvoir aux syndics d'engager des maîtres de leur choix. Dans les districts en majorité acadiens, pas de difficulté ; on engage une

institutrice ou un instituteur français. En sus, le Bureau de l'Education autorise, depuis 1905, <sup>7</sup> une série de manuels français; le syllabaire, une série complète de livres de lecture, la grammaire au 1er, 2e et 3e grade, le dictionnaire, les exercices Larive et Fleury. Le manuel d'histoire du Canada est bilingue. Certaines écoles utilisent, <sup>8</sup> dit-on, l'histoire du Père Bourgeois, c. s. c. Tous les autres livres sont anglais mais le maître se sert du français comme langue de communication. Le jeune Acadien aborde l'étude de l'anglais dès qu'il a étudié la phonétique et parcouru son syllabaire. On a coutume de consacrer une demi-journée à l'une et à l'autre langue.

Deux inspecteurs sur huit sont acadiens: M. J.-Flavien Doucet et M. Charles Hébert. Le district de ce dernier compte <sup>9</sup> 213 écoles, dont 43 exclusivement anglaises, 151 exclusivement françaises et 19 mixtes qui ont cependant des maîtres acadiens.; le territoire d'inspection de M. Doucet possède 340 écoles, dont 44 exclusivement anglaises, une vingtaine d'écoles mixtes où l'on enseigne le français et une douzaine d'écoles mixtes où l'on n'enseigne pas de français. Les autres 264 sont des écoles acadiennes bilingues. Les territoires scolaires des inspecteurs anglais comptent environ 25 écoles françaises.

Il existe, outre les écoles communes, plusieurs couvents. D'aucuns sont sous la juridiction du Bureau de l'Education; ils suivent alors le programme officiel.

---

<sup>7</sup> Grâce à une recommandation du Congrès national des Acadiens.

<sup>8</sup> Correspondance du 25 février.

<sup>9</sup> Correspondance du 1er mai.

D'autres sont indépendants; ils organisent leurs études plus librement. Cependant, la plupart de ces derniers ont un cours à peu près identique à celui des maisons soumises à la loi, à cause de la préparation des divers brevets.

Si un compromis dispense de l'École Normale les religieuses enseignantes, il n'en va pas ainsi pour les laïques. L'État contrôle la collation des brevets d'enseignement. Or, le défaut du système, c'est à l'École Normale qu'il faut le chercher. Ici, pratiquement pas de français. Le principal est acadien mais le cours d'études anglais. Les jeunes filles qui se destinent à l'enseignement, même si elles ont passé par les couvents acadiens, sont forcées de négliger leur français pour réussir plus vite. Il existe bien à Frédérickton un « département français »<sup>10</sup> mais c'est un trompe-l'oeil. Il n'a été créé que pour faciliter la tâche aux élèves qui ne sont pas assez avancés en anglais pour suivre le cours régulier.

---

<sup>10</sup> Extrait de l'examen de décembre 1924: *En français*, analyse grammaticale, formation du masculin et du pluriel de certains noms, conjugaison de quelques verbes et brèves questions de grammaire. *En anglais*, dessin, écriture, histoire naturelle, arithmétique, géographie, histoire.

Résumé des questions dans les différentes classes:

1ère classe — *En anglais*, géographie, histoire, géométrie, histoire naturelle, arithmétique, algèbre. *En français*, une brève traduction, un brin d'analyse, la conjugaison au présent de l'indicatif du verbe *venir* et *s'en aller*.

1ère classe — Même chose.

*Grammar Class* — Latin, grec, histoire romaine et grecque, physique, géométrie, chimie, trigonométrie, logique, algèbre, littérature, etc., tout en anglais.

*En français*, un examen de deux heures comportant traduction assez difficile de Molière, de Racine, etc., et quelques questions de grammaire.

Le Nouveau-Brunswick possède des « High Schools » qui ne valent rien pour les Acadiens. Ils sont destinés aux Anglais qui y essaient d'apprendre le français en y réussissant rarement. En revanche, la minorité acadienne est dotée de deux excellents collèges classiques : l'Université du Collège Saint-Joseph, dirigé par les Pères de Sainte-Croix, et le Collège du Sacré-Coeur, desservi par les Pères Eudistes. Ces deux institutions, dont la première a célébré les 16 et 17 juin le 60e anniversaire de sa fondation, donnent à environ six cents élèves<sup>11</sup> la formation classique ou commerciale. Toutes deux s'honorent d'avoir fourni à la minorité française les cadres de son élite. Dans le clergé, les professions libérales, la magistrature, la politique, le commerce et l'industrie, d'illustres anciens leur rendent témoignage. Ces collèges sont des arsenaux où se préparent aux luttes nationales les chefs qui obtiendront demain l'émancipation complète de leur race.

La minorité est représentée à la législature par huit députés, soit moins que le cinquième de la députation. M. Pierre Veniot, premier ministre, est, en même temps, ministre des travaux publics. M. Michaud, est ministre sans portefeuille. Les débats se font en anglais. On y entend rarement des discours français. Disons pourtant que le fait s'est produit, notamment le 28 avril 1916, alors que M. Dugal, député du Madawaska, parla dans sa langue. Le comté de Gloucester, où 85.43 pour cent des électeurs sont acadiens, délègue un anglais, le procureur général. Ainsi l'exige, sans doute, l'intérêt du parti..... La Constitution alloue dix sénateurs au Nou-

---

<sup>11</sup> *Canada ecclésiastique*, 1925, diocèses de Saint-Jean et de Chatham.

veau-Brunswick: la race acadienne en compte trois. Trois députés acadiens représentent la minorité aux Communes.

Voici comment est répartie la population acadienne: <sup>12</sup>

| Comtés                                | Population |           | Taux pour cent |
|---------------------------------------|------------|-----------|----------------|
|                                       | totale     | acadienne |                |
| Gloucester . . . . .                  | 38,684     | 33,051    | 85.43          |
| Restigouche et Madawaska . . . . .    | 42,977     | 32,972    | 79.            |
| Kent . . . . .                        | 23,916     | 17,983    | 72.68          |
| Westmoreland . . . . .                | 53,387     | 20,866    | 39.08          |
| Northumberland . . . . .              | 33,985     | 8,264     | 24.31          |
| Victoria et Carleton . . . . .        | 33,900     | 3,405     | 10.04          |
| Saint-Jean et Albert . . . . .        | 69,093     | 2,491     | 3.60           |
| York et Sunbury . . . . .             | 38,421     | 1,080     | 2.81           |
| Royal . . . . .                       | 32,078     | 733       | 2.28           |
| Charlotte . . . . .                   | 21,435     | 366       | 1.70           |
| <i>Population totale</i> . . . . .    |            | 387,876.  |                |
| <i>Population acadienne</i> . . . . . |            | 121,111.  |                |
| <i>Taux pour cent</i> . . . . .       |            | 31.22.    |                |

La presse acadienne, <sup>13</sup> la Société Nationale l'Assomption <sup>14</sup> et ses filiales, les maisons d'enseignement secondaire, les couvents, tels sont les centres de vie française. Ce sont eux qui conditionnent le succès des initiatives d'un clergé actif sous la houlette de deux évêques acadiens. En cette province où l'immigration passe sans faire halte, la minorité, grâce aux victoires de ses berceaux, est appelée à jouir d'une situation politique et sociale prépondérante.

<sup>12</sup> *L'Évangéline*, de Moncton, 25 janvier 1925.

<sup>13</sup> Seul le Nouveau-Brunswick a des journaux français: *Le Moniteur acadien*, *le Madawaska*, *l'Acadien*, *l'Évangéline*. Ce dernier a été fondé en Nouvelle-Ecosse.

<sup>14</sup> Le Comité « Langue et éducation » doit, après les élections provinciales, lancer une campagne en faveur de la révision du programme scolaire. Il réclamera plus large part au français et, dans les services d'état, plus équitable participation de la minorité acadienne.

## EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Jadis plus compact que celui de l'Acadie continentale, le groupement français actuel de l'Acadie péninsulaire est moins considérable. A vrai dire, il n'existe pas un groupe, mais des groupes acadiens<sup>15</sup> dispersés au milieu d'une majorité irlandaise et écossaise dans la proportion de 1 à 10.

| <i>Comtés</i>                         | <i>Population</i> |                  | <i>Taux pour cent</i> |
|---------------------------------------|-------------------|------------------|-----------------------|
|                                       | <i>totale</i>     | <i>acadienne</i> |                       |
| Yarmouth et Clare . . . . .           | 31,174            | 17,167           | 55.06                 |
| Inverness . . . . .                   | 23,808            | 5,166            | 21.69                 |
| Antigonish et Guysborough . . . . .   | 27,098            | 4,179            | 15.42                 |
| Cap Breton sud et Richmond . . . . .  | 76,362            | 10,413           | 13.63                 |
| Cumberland . . . . .                  | 41,191            | 3,975            | 9.64                  |
| Digby et Annapolis . . . . .          | 28,965            | 2,234            | 7.71                  |
| Cap Breton nord et Victoria . . . . . | 31,325            | 2,082            | 6.64                  |
| Halifax . . . . .                     | 97,228            | 5,995            | 6.16                  |
| Pictou . . . . .                      | 40,851            | 1,555            | 3.81                  |
| Shelburne et Queens . . . . .         | 23,435            | 769              | 3.24                  |
| King . . . . .                        | 23,723            | 390              | 1.64                  |
| Hants . . . . .                       | 19,739            | 211              | 1.06                  |
| Colchester . . . . .                  | 25,196            | 457              | 1.02                  |
| Lunenburg . . . . .                   | 33,742            | 2,026            |                       |
| <i>Population totale</i> . . . . .    |                   | 523,837          |                       |
| <i>Population acadienne</i> . . . . . |                   | 56,619           |                       |
| <i>Taux pour cent</i> . . . . .       |                   | 10.80            |                       |

Au sud-ouest de la province illustrée par le zèle apostolique de l'abbé Sigogne, et au Cap Breton où se dépensa l'abbé Giroir<sup>16</sup> se trouvent les agglomérations les plus denses. La loi de la Nouvelle-Ecosse ne reconnaît que l'école neutre où chaque dénomination peut, après la classe, enseigner, pendant une demi-heure, la morale ou le catéchisme. Avant 1902, le français n'avait aucune

<sup>15</sup> *L'Évangéline* du 5 février 1925.

<sup>16</sup> Mémoires du Premier Congrès de la Langue française au Canada, *Apôtres et défenseurs de la langue française en Acadie*, R. P. Dagnaud, c. j. et m., p. 48.

part officielle dans les écoles acadiennes. Le bambin, qui ne savait que la langue apprise au foyer, ne recevait à l'école que des livres anglais et n'avait que des maîtres anglophones. Des uns et des autres il n'entendait rien. On imposa une série de *Bilingual Readers* mais sans succès. La législature se rendit compte qu'une telle méthode était infructueuse et, en 1902, elle nomma une commission royale qui se réunit à Halifax. Elle avait pour but d'aviser aux moyens de promouvoir l'instruction chez les Acadiens. Les huit enquêteurs, dont cinq étaient acadiens,<sup>17</sup> firent au Conseil de l'instruction publique maintes propositions. Ils recommandèrent l'usage de la langue française comme langue d'enseignement, l'engagement de maîtres bilingues et l'emploi de livres exclusivement français jusqu'en 4e année.

Ces résolutions furent acceptées. C'était une victoire pour les Acadiens. Le gouvernement nomma un inspecteur pour les écoles françaises qu'il autorisa à se servir de manuels français. Que l'on remarque pourtant que l'arrêté du 18 avril 1902 instituait l'enquête « *for the purpose of investigating the best methods of teaching English in the French districts of the province.* » Les règlements des écoles acadiennes stipulent : « *But no language except English shall be imperative on any pupil.* » Ces restrictions sont la conséquence du principe que seule la langue anglaise a droit d'existence en la Nouvelle-Ecosse. On ne permet le français que comme moyen d'apprendre l'anglais.

L'utilité du français comme langue d'enseignement a été singulièrement diminuée en ces derniers temps. La

<sup>17</sup> R. P. Dagnaud, MM. les abbés W.-M. LeBlanc, A.-E. Mombourquette, l'hon. A.-H. Comeau, J. Doucet, député.

minorité se croyait forte de l'adage pédagogique : du connu à l'inconnu. Voici qu'on a recours à la méthode Berlitz qui consiste à faire apprendre une langue inconnue, par cette langue même, au moyen d'objets connus de l'élève dans sa langue mais ignorés dans celle à laquelle on l'initie. Dès lors, l'utilité du français cesse pour l'éducateur aussitôt que l'enfant peut apprendre l'anglais par l'anglais.

Les écoles acadiennes bilingues<sup>18</sup> ont pour l'anglais le programme officiel uniforme. Dans les classes inférieures jusqu'en 4e année, on utilise la grammaire Claude Augé et quatre livres de lecture. Les Acadiens, aux *High Schools*, suivent le même cours que les Anglais. L'inspecteur acadien<sup>19</sup>, d'abord chargé de surveiller l'enseignement du français en toute la province, vient de recevoir un district d'inspection<sup>20</sup>. Ce changement fait dépendre nombre d'écoles acadiennes, pour la partie française du programme, des inspecteurs anglais. On compte 99 centres<sup>21</sup> où fonctionnent des écoles bilingues : 31 dans Digby<sup>22</sup>; 22 dans Yarmouth; 21 dans Rich-

<sup>18</sup> *Journal of Education* (1924), p. 76 et passim.

<sup>19</sup> M. L.-A. d'Entremont.

<sup>20</sup> Correspondance du 26 avril 1925.

<sup>21</sup> *Annual Report of the Superintendent of Education* (1923), p. 111.

<sup>22</sup> Voici l'appréciation d'un inspecteur anglais, M. C. Foster : « Twelve of the Village schools are situated in Clare, and are bi-lingual. Three of these, Belliveau's Cove, Meteghan and Comeauville, did superior work in all departments last year. Increasing interest in educational matters is shown yearly in these villages along St. Mary's Bay, and the money that is being spent for education speaks well for the progressiveness and the intelligence of the Acadian People. In addition to the public school work, done in this district, two other institutions are engaged in educational work of a high order. I refer to College Ste. Anne, at Church Point, and Sacred Heart Convent at Meteghan. », p. 79. *Rapport du Surintendant*.

mond; 15 dans Inverness-nord; 5 dans Guysboro; 4 dans Antigonish; 1 au Cap Breton. Le personnel se compose de 127 institutrices et de 25 instituteurs qui, pour la plupart, sortent de l'École normale de Truro.

Le meilleur espoir de la langue française en Nouvelle-Ecosse réside dans le collège classique de la Pointe de l'Eglise — fondé en 1890 — et dans les couvents \* que fréquentent au-delà de sept cents élèves. Il faut noter pourtant que l'anglais est seul admis aux examens publics pour l'obtention des diplômes d'enseignement. Cette clause oblige les couvents à attacher une très grande importance à l'anglais. La province possède trois communautés enseignantes: les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame, les Soeurs de la Charité et les Filles de Jésus. Les Filles de Jésus ont un couvent à Chéticamp et un autre à Arichat. Les Soeurs de la Charité tiennent un couvent au Hâvre-à-Boucher.<sup>23</sup> En tout trois couvents dans les centres acadiens du diocèse d'Antigonish où l'on compte quatorze paroisses et quatre missions françaises. Ces mêmes religieuses dirigent des maisons d'éducation à la Pointe-de-l'Eglise, à Weteghan, à Wedgeport, à Eelbrook, à Pubnico-ouest, « paroisses<sup>24</sup> du diocèse de Halifax toutes françaises et où les Soeurs enseignantes, quoiqu'en majorité acadiennes, n'ont reçu qu'une formation anglaise ».

#### L'éparpillement de la minorité, les activités des Oran-

\* *Le Canada français*, sept. 1923, *Nos couvents acadiens*, par l'abbé Mombourquette.

<sup>23</sup> En cette paroisse exclusivement française, les religieuses n'enseignent que l'anglais (correspondance du 17 mai 1925).

<sup>24</sup> Correspondance du 20 avril 1925..

gistes auxquels s'allient les Irlandais, au parlement provincial, l'attitude du clergé allogène<sup>25</sup>, voilà autant de facteurs qui compliquent la situation française de cette province. Les églises dont le curé n'est pas acadien ne font pas à la langue française l'honneur de la chaire et du confessionnal. Les évêques refusent à la minorité la traduction de leurs mandements; ils refusent d'insérer dans les décrets du synode que la prédication se doit faire dans la langue populaire. Les prêtres acadiens sont dispersés.<sup>26</sup> Des abbés de langue anglaise dirigent des paroisses acadiennes, tandis que des prêtres français sont vicaires dans des paroisses anglaises.....

Que de luttes à faire! Cependant, il n'est pas permis d'être pessimiste quand une minorité a l'âme résistante comme un vieil estoc.

#### A L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Les premiers colons<sup>27</sup> de l'ancienne île Saint-Jean datent de 1720. L'établissement acadien s'est enrichi vers 1755 de nombreuses familles échappées à la déportation de Grand'Pré. La tyrannie les y poursuit. Après la prise de Louisbourg, en 1758, une escadre anglaise vient saccager les habitations et déporter les habitants. Wolfe, chargé de cette sale besogne, écrit à Amherst : « Vos ordres ont été exécutés, 30 septembre 1758. Nous

<sup>25</sup> Emile Lauvrière, *la Tragédie d'un peuple*, vol. II, ch. En Nouvelle-Ecosse.

<sup>26</sup> Les curés acadiens dans Guysboro ont, depuis leur installation, amélioré la situation bilingue (lettre du 17 mai).

<sup>27</sup> Conférence de M. Henri Blanchard, professeur au Collège Prince de Galles, Charlottetown, au congrès des Instituteurs de l'Île, à Miscouche, en 1920.

avons fait beaucoup de mal et répandu la terreur des armes de Sa Majesté Britannique dans toute l'étendue du Golfe, mais nous n'avons rien ajouté à leur gloire. » Des 5,000 habitants de 1758, il ne restait que 30 familles en 1765. Ce sont ces parias que Dieu a multipliés comme les enfants d'Abraham.<sup>28</sup>

| Comtés                                | Population |           | Taux<br>pour cent |
|---------------------------------------|------------|-----------|-------------------|
|                                       | totale     | acadienne |                   |
| Prince . . . . .                      | 31,520     | 7,910     | 25.25             |
| Queens . . . . .                      | 36,650     | 2,659     | 7.27              |
| Kings . . . . .                       | 20,445     | 1,402     | 6.85              |
| <i>Population totale</i> . . . . .    |            |           | 88,615            |
| <i>Population acadienne</i> . . . . . |            |           | 11,971            |
| <i>Taux pour cent</i> . . . . .       |            |           | 13.50             |

En 1870, il n'y avait, dans l'Ile, que quatre ou cinq instituteurs acadiens d'une formation française imparfaite. Devenue province fédérale en 1874, l'Ile du Prince-Edouard abolit par la loi de 1877<sup>29</sup> le système d'éducation jusque-là en vigueur, lequel, d'après M. Chauveau<sup>30</sup>, permettait aux catholiques, non en vertu de la législation mais par tolérance, d'avoir çà et là des écoles confessionnelles subventionnées. La mesure de 1877 ignorait même l'existence d'un élément français. Les divers groupes acadiens surent heureusement élire des leurs pour commissaires d'écoles. Ces derniers, depuis 1891, ont imposé des livres français. En 1892, le gouvernement nomma pour l'enseignement bilingue un inspecteur acadien qui, depuis 1911, surveille aussi l'enseignement des matières anglaises. Les écoles acadiennes sont au nombre de 44 (contre 434 écoles anglaises), dont 32

<sup>28</sup> *L'Évangéline* du 5 février 1925.

<sup>29</sup> Article de J.-H. Blanchard, p. 129, *Le Petit Canadien* (mai 1918), de Montréal.

<sup>30</sup> *L'Instruction publique au Canada*, p. 209.

primaires et 12 graduées. Environ 1,650 bambins les fréquentent. La première année, on ne leur apprend que le français, ou les autres matières en français. A partir de la 2e année, on consacre l'avant-midi au français et l'après-midi à l'anglais. Les enfants peuvent lire le français mais ils l'écrivent avec peine. Leur langage est contaminé par les anglicismes. L'efficacité de telles écoles est pourtant si grande que, là où elles n'existent pas, on ne parle plus français.

Le personnel enseignant se compose de 40 institutrices et de 12 instituteurs environ. Ce nombre n'est point suffisant; il y a dans les écoles acadiennes sept ou huit maîtres ou maîtresses de langue anglaise. A l'Ecole Normale, en 1920-21, on ne trouvait que deux Acadiens et quatre Acadiennes, alors que leur nombre eût dû être de quarante. Il importe de mentionner l'Association des Instituteurs qui, chaque année, tient des congrès pédagogiques dans une des sept paroisses acadiennes. Le bien qu'accomplissent ces conventions auxquelles participe le clergé est incalculable.

La minorité possède trois couvents que dirigent à Tignish, Miscouche et Rustico les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame.

Les paroisses acadiennes<sup>31</sup> sont les suivantes: Tignish, Palmer Road, Saint-Antoine de Bloomfield, Saint-Jacques d'Egmont Bay, Mont-Carmel, Miscouche et Rustico. Seule la paroisse Mont-Carmel est exclusivement acadienne. Les autres contiennent un certain nombre de familles anglaises. Tignish possède la plus forte

---

<sup>31</sup> Pour le bilinguisme à l'Eglise, correspondance du 3 mai 1925.

proportion irlandaise,  $\frac{3}{8}$  au moins. L'élément anglais compte pour  $\frac{1}{4}$  à peu près à Palmer Road. Ailleurs, cette proportion décroît. Cinq de ces paroisses sont desservies par des curés acadiens. La prédication s'y fait en bonne partie en langue française mais on y prêche aussi en anglais, excepté à Mont-Carmel. Tignish et Miscouche sont desservies, celle-là par un curé écossais avec vicaire irlandais, celle-ci par un curé irlandais. A Tignish, on prêche en français mais pas à Miscouche.

Les paroisses de Rollo Bay, de Souris, de Saint-Charles, de Charlottetown, de Hope River, de Summerside et de Wellington comptent un élément acadien plus ou moins considérable. La prédication ne s'y fait qu'en anglais, la langue du curé. Les acadiens forment  $\frac{3}{8}$  de la population de Rollo Bay, mais la langue française n'y est plus parlée du tout par les enfants, qui l'abandonnent peu à peu à Charlottetown où les Acadiens font nombre de 800 sur une population catholique de 5,000. La langue française s'est réfugiée aux foyers dans les paroisses de Souris et de Saint-Charles. A Summerside, la population est acadienne au  $\frac{5}{8}$  mais la langue maternelle se meurt.

Si l'on examine le rôle politique et social de la minorité française, on constate qu'il n'est pas en rapport avec son importance numérique. La minorité n'a que deux médecins, assez âgés (qu'aucun étudiant en médecine ne se prépare à remplacer); deux avocats, un juge et un étudiant en droit. Trois jeunes Acadiens, ces dernières années, sont devenus agronomes.

A la législature, il se trouve deux Acadiens sur trente députés. L'un est ministre sans portefeuille et le second siège du côté de l'opposition. A Ottawa, aucun représentant sur les huit auxquels l'Ile a droit: quatre dépu-

tés et quatre sénateurs. La minorité insulaire a eu un Acadien au sénat jusqu'en 1896 alors qu'on le remplaça par un libéral anglais. Un siège sénatorial est vacant. Mais on ne se presse pas en haut lieu pour faire droit aux justes réclamations des Acadiens.<sup>32</sup>

Ils n'ont pas leur juste part dans les services d'état. Au provincial, sur 65 emplois donnant \$75,000 de salaires, les Acadiens en détiennent 5 avec rémunération totale de \$6,000. Ils devraient avoir 9 emplois procurant \$10,000. Au fédéral, sur 150 emplois faisant gagner \$300,000, les Acadiens en ont 6 rapportant aux titulaires \$18,000. De ce montant, les appointements de M. le juge Arsenaault prélèvent \$6,000. Formant  $\frac{1}{4}$  de la population, la minorité devrait occuper 21 postes et toucher \$42,000. Les Chemins de fer emploient 600 citoyens et leur paient \$900,000. Les Acadiens sont au nombre de 10 et gagnent \$13,000, au lieu de 85 emplois qu'ils devraient remplir leur faisant gagner \$125,000.

Au diocèse de Charlottetown sont rattachées les Iles de la Madeleine<sup>33</sup> qui, au point de vue civil, administratif et éducationnel, dépendent du Québec. Ces îles ont une population acadienne de 6,500 sur 7,000 habitants. Elles possèdent quatre paroisses et deux missions confiées à des prêtres acadiens dont deux sont natifs des

---

<sup>32</sup> Aux requêtes de toutes les sections de la Société de l'Assomption, aux activités des Instituteurs de l'Île, nous souhaitons prompt succès, puisque le sénat est une institution qui doit protéger les minorités trop éparses pour élire des députés.

<sup>33</sup> Depuis au-delà d'un demi-siècle, le manque de terres disponibles oblige des familles acadiennes à émigrer. Des Madelinots ont fondé des paroisses prospères à la Pointe-aux-Esquimaux, sur la Côte-Nord, à la vallée de la Matépédia, au Lac Saint-Jean, où la paroisse du curé Lapointe compte 700 familles acadiennes. Boston et Montréal possèdent plusieurs familles issues des Iles du golfe.

Iles mêmes et les deux autres de l'Île-du-Prince-Édouard. Les Madelinots se flattent d'avoir deux académies : l'une dans la paroisse Saint-Pierre de l'Étang-du-Nord, tenue par des prêtres séculiers acadiens, l'autre au Havre-aux-Maisons, sous la direction de la Congrégation de Notre-Dame. Ces admirables religieuses s'y dévouent depuis un demi-siècle. Leur dévouement fructifie. Les institutrices qui enseignent dans les vingt-six écoles élémentaires, sortent toutes de leur pensionnat que l'on appelle, là-bas, « notre École Normale ». Depuis sa fondation, cette maison a formé quarante-cinq religieuses et, depuis six ans, la direction du couvent a été confiée à une religieuse née dans cette paroisse.

Aux Iles, on pratique le bilinguisme scolaire en donnant une part primordiale à la langue française. Espérons que, dans l'intérêt même de son développement intellectuel et religieux, cette portion de notre province se verra bientôt rattachée au diocèse de Gaspé dont elle dépend naturellement.

\* \* \*

Rameau de Saint-Père<sup>34</sup> avait recommandé aux Acadiens de se grouper dans la patrie commune, de s'attacher à la culture du sol, de s'unir dans une société nationale, de fonder des journaux qui feraient l'union des esprits, de demander l'aide fraternelle de la province majeure de Québec, et, par-dessus tout, de construire des écoles.<sup>35</sup> C'est par l'exécution de ce programme, que

<sup>34</sup> *La France aux Colonies*, 1ère p., ch. V et VII.

<sup>35</sup> « La jeunesse française et catholique du Nouveau-Brunswick s'y trouve sur le même pied à peu près que la jeunesse anglaise et protestante, dit le sénateur Pascal Poirier; et tous les groupes importants d'Acadiens sont désormais pourvus d'écoles publiques. »

l'Acadie s'est imposée. Emile Lauvrière <sup>36</sup> n'énonce pas d'autres directives: l'émancipation complète des Acadiens se fera par leur résistance à l'émigration qui décime les petits peuples et par la formation d'une élite qui imprimera à la masse l'élan sauveur. Pour la former, cette élite, nos frères ne négligent rien. <sup>37</sup>

Le fatalisme historique nous répugne. Nous croyons à une Providence infiniment sage qui mène les peuples, en respectant la libre action de leurs volontés. Les nationalités ne meurent que si elles contrecarrent les éternels desseins d'en-haut, obstinées dans l'oubli de leur mission. Elles réussissent à secouer les tutelles les plus rigoureuses si elles utilisent, dans la continuité de leur vouloir-vivre, les leçons du passé où l'instinct de conservation ethnique puise son inéluctable énergie. Avec espoir observons l'ardeur qui, à l'heure actuelle, soulève le peuple acadien. Elle présage le jour où tous les groupements d'Amérique exulteront d'allégresse en chantant, avec la minorité acadienne, un *Ave Maris Stella*, triomphal.

HERMAS BASTIEN.

---

<sup>36</sup> Op. cit., volume II. *Les trois fléaux*.

<sup>37</sup> Mentionnons le fonds formé par une cotisation spéciale de ses membres que la Société de l'Assomption met à la disposition des jeunes Acadiens bien doués qui désirent poursuivre leurs études, la Société Saint-Thomas d'Aquin à l'Île-du-Prince-Edouard qui fait instruire une dizaine de jeunes gens, les activités du comité France-Acadie pour des bourses d'étude en Europe, et enfin les bourses accordées par la plupart de nos petits séminaires du Québec, sans oublier la générosité des religieux dirigeant les trois collèges classiques acadiens.